

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Centres Sociaux : 4ème répartition de crédits de fonctionnement et 3ème répartition d'investissement.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2019, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de 276 984 € réparti comme suit :
 - 196 066 € pour l'animation globale et la coordination,
 - 69 200 € pour les projets spécifiques des centres sociaux,
 - 11 718 € pour l'investissement.
- d'approuver les affectations conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € la convention-type prévue à cet effet.

La dépense d'un montant de 265 266 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental, et la dépense de 11 718 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée